

# NOUVELLES POLITIQUES

## NATIONALES ET ETRANGERES.

Primedi 1<sup>er</sup>. Ventôse, an V.

( Dimanche 19 Février 1797 ).

*Permission accordée par le gouvernement français aux habitans de la Lombardie de porter la cocarde tricolore. — Dons gratuits faits à l'empereur. — Inquiétudes de plusieurs familles distinguées de Vienne sur les pertes essuyées par les volontaires de cette ville. — Ordre donné à un corps considérable d'Autrichiens de se porter en toute diligence dans le Tyrol. — Lettres sur la situation de Saint-Domingue. — Rapport sur les prêtres.*

*Prix de l'abonnement, 9 liv. pour trois mois, 16 liv. pour six mois, et 30 liv. pour un an.*

### ITALIE.

*De Naples, le 21 janvier.*

On a célébré avec la plus grande pompe, à Saint-Dominique, une messe solennelle avec l'orémus *pro gratiarum actione*, à l'occasion de la paix. Le P. Michel Torelli, qui avoit excité le courage des Napolitains dans le tems de l'armement, a fait un panégyrique très-éloquent des avantages de la paix.

*De Florence, le 22 janvier.*

Il n'est plus douteux que l'objet des négociations du gouvernement de Toscane est de prévenir les desseins que les Français pourroient former sur ce pays. Le gouvernement sait, de la manière la plus positive, que quelques agens français ont eu le projet de révolutionner la Toscane, & de profiter, pour rompre avec le grand duc, de quelques justes sujets de plaintes qu'il avoit donné aux Français. On croit que ce qui a empêché l'exécution de ce projet, c'est la disposition où étoit le gouvernement français de rendre la Lombardie à l'empereur, s'il avoit voulu faire la paix. Aujourd'hui que l'indépendance de ce pays paroît décidée, on craint ici avec fondement que les Français ne suivent le même système à l'égard de la Toscane, & ne chassent entièrement d'Italie la maison d'Autriche.

*De Turin, le 22 janvier.*

Le comte Graneri, ministre des affaires intérieures, vient de mourir. C'est une véritable perte pour ce pays. Si le feu roi avoit suivi ses conseils, l'Italie seroit restée probablement en paix. Le nouveau roi, qui avoit en lui la plus grande confiance, n'a pu profiter long-tems de ses conseils. On dit qu'il sera remplacé par le comte de Fron, actuellement ministre du roi de Sardaigne en Angleterre. C'est un homme d'un caractère tout différent, & s'il suc-

cede à Graneri, on croit qu'il le fera regretter encore davantage.

*Extrait d'une lettre écrite par un officier municipal de Milan, le 26 janvier.*

L'armée autrichienne est presque entièrement détruite; les Français en poursuivent les restes sur tous les points. Jusqu'à présent il est arrivé ici 13 mille prisonniers autrichiens, parmi lesquels 700 hussards d'Erdodi, 200 hussards & 450 volontaires de Vienne, outre 170 officiers. Il en arrivera demain 4 mille autres, & ainsi de suite, jusqu'au nombre de 30 mille. Les officiers prisonniers sont au nombre de 1200, dont 1000 sont déjà à Pizzighitone.

Notre garde nationale fait entièrement le service de la place; 1200 gardes nationales gardent les postes, deux compagnies de grenadiers & deux de chasseurs gardent les quartiers des prisonniers; deux autres compagnies de grenadiers font les patrouilles pendant la nuit. Les milices se forment tous les jours & feront bientôt le même service que les troupes réglées.

La municipalité est en permanence jour & nuit, afin de prendre les mesures nécessaires pour loger & nourrir les prisonniers autrichiens & 12 mille Français.

Le général Dupuy, commandant de la place, a publié une proclamation pour prévenir les inconvénients que pourroit occasionner le passage d'une armée prisonnière.

Un courrier extraordinaire nous apporte en ce moment la nouvelle que le gouvernement français permet aux Lombards de prendre la cocarde nationale italienne, tricolore, c'est-à-dire verte, blanche & rouge. J'espère dans huit jours être dans le cas de vous communiquer des nouvelles plus importantes. Depuis les dernières victoires des Français, auxquelles nos cohortes ont eu part, les Milanais ne sont pas reconnoissables. Les amis de la liberté redoublent d'énergie, & ceux de l'aristocratie se résignent au malheur d'être libres.

On nous mande de Peschiera que la flotille du lac de Garde, commandée par le capitaine Sibille, a pris 32 barques chargées de vivres pour l'armée ennemie; elles seront envoyées à Peschiera.

## A L L E M A G N E.

*D'Ausbourg, le 2 février.*

Tandis que les jeunes gens de la Hongrie & de l'Autriche s'empressent de s'enrôler dans les armées de l'empereur, les sujets de S. M. I. continuent d'envoyer au trésor public des dons gratuits en argent. La gazette de Vienne, qui en publie successivement la liste, a annoncé le 28, que deux inconnus avoient envoyé le 25, l'un 10 mille florins, l'autre 5 mille.

Le général d'artillerie baron de Preiss, colonel propriétaire du régiment de ce nom, est mort à Eisenstadt en Hongrie le 19 janvier, dans un âge fort avancé : il avoit été aide-de-camp du prince Eugene de Savoie. Il a légué à l'empereur sa vaisselle d'une valeur de 60 mille florins, qu'il avoit hérité du feu général baron de Kehl son oncle.

Les dernières nouvelles de l'armée d'Italie ont porté le deuil ou l'inquiétude dans plusieurs familles distinguées de Vienne ; on sait que le corps des volontaires de Vienne est composé d'un grand nombre de jeunes gens de distinction ; ce corps a combattu avec beaucoup de bravoure, & a fait aussi des pertes sensibles ; on nomme entr'autres M. le comte de Montécuculli, chambellan actuel de S. M. I., vice-capitaine du cercle dans la Basse-Autriche, qui faisoit le service de caporal dans les volontaires Viennois, & qui a été tué à l'attaque de Bevilacqua : un comte de Gatterbourg, simple soldat dans le même corps, fut tué à la même affaire.

## S U I S S E.

*De Schaffouse, le 8 février.*

L'archiduc Charles a passé hier par cette ville, se rendant dans le Tyrol, où il s'est fait précéder par quelques troupes qui doivent se réunir à celles qui ont été envoyées de l'Autriche intérieure.

*De Bâle, le 12 février.*

Le 6 de ce mois, au bruit d'une musique guerrière & à la vue d'une foule immense de spectateurs, le prince de Furstemberg entra dans l'isle, & en prit possession à la tête de quatre régimens. Les Français passèrent le Rhin sur vingt-trois bateaux, & paroissoient plus glorieux de leur belle défense, qu'humiliés de leur retraite. Le duc d'Enghien entra dans l'isle avec le prince de Furstemberg. Les républicains & les Condés qui l'entouroient, sembloient prendre un plaisir commun à le voir & se mêler entr'eux sans répugnance. M. Barthelemy l'entretint assez long-tems.

Dès que le corps d'armée autrichien, qui a fait le siège de la tête de pont de Huningue, s'est éloigné de nos environs, la plus grande partie de l'aile droite de l'armée de Rhin & Moselle a également descendu le Rhin. Nous avons dans ce moment la satisfaction de ne plus voir dans notre voisinage un si grand nombre de troupes étrangères, & de nous voir, suivant toutes les apparences, reculés du théâtre de la guerre.

Quant à l'armée française, il ne restera dans nos environs que 1500 à 2000 hommes. Le quartier-général de D. fur, qui commande la première division, sera établi à Blotzheim. Fernès s'est rendu à Strasbourg. Le général Wolff va transférer, à ce qu'on prétend, son quartier-général à Rheinfelden.

La diversion utile que le général Buonaparte vient de faire sur les frontières du Tyrol, en faveur des armées françaises sur le Rhin, a déjà eu l'effet qu'on en attendoit. Un corps d'armée autrichien de 24 à 30 mille hommes qui étoit cantonné en partie près de Mayence & en partie près de Manheim, a reçu l'ordre de Vienne de se porter en toute diligence dans l'intérieur du Tyrol, qui est plus que jamais menacé d'une invasion de l'armée française d'Italie. Ce corps d'armée s'assemble près de Heilbronn : plusieurs autres troupes en vont prendre la route ; de manière que si la sixième campagne a lieu, les Français non seulement n'auront rien à craindre sur le Rhin ; mais ils pourront avec avantage reprendre l'offensive, & pénétrer de nouveau dans l'intérieur de l'Allemagne.

Les visites fréquentes du ministre anglais dans cette ville, doivent-elles faire esperer quelque nouvelle ouverture de négociation ?

*De Geneve, le 11 février.*

Un édit sur les impôts proposés il y a quelques jours au conseil souverain, a été accepté en partie. L'impôt de la *taxe personnelle*, qui étoit le principal, a été rejeté. Il est très-difficile de trouver des moyens de rendre agréable à tous les contribuables une forme quelconque d'imposition. Mais comme il faut balancer la dépense par le revenu & qu'on le sent, il n'y a pas de doute qu'on ne parvienne enfin à quelque forme qui réunira la pluralité des suffrages.

Il est question en ce moment de l'élection annuelle de quatre syndics, pour laquelle on manque de sujets à la fois propres à la place & disposés à la remplir.

Le 19 de ce mois, on tira en conseil souverain un ministre permanent auprès de la république française.

## F R A N C E.

D É P A R T E M E N T D U L O T.

*De Montauban, le 15 pluviôse.*

Au milieu des orages révolutionnaires, cette commune a su conserver quelque tranquillité ; & il y a plus d'une demi-année qu'elle a profité du retour de la raison pour ranimer le zèle des sciences & des lettres. Une *société des sciences et des arts* s'y est formée principalement par les soins d'un membre distingué de l'institut national que M. de la Lande compte au nombre de ses élèves ; & cette société (sans se laisser distraire par les mouvemens politiques auxquels chaque individu participe comme citoyen), s'est mise en activité & s'annonce de manière à donner d'heureuses esperances. Cet exemple, imité dans d'autres communes, seroit sûrement utile. Ce qui le seroit encore plus, c'est l'établissement d'une bonne éducation pour le peuple, sans prétention exagérée, & qui fut non-seulement ordonnée, mais exécutée.

*Vergniaud, commissaire du directoire exécutif près le tribunal du département du nord de Saint-Domingue, au citoyen . . . . ., représentant du peuple.*

Au Cap-Français, le 27 vendémiaire, an 5.

Citoyens représentans,

Envoyé à votre collègue Laréveillere - Lépaux quel-

ques notes sur la position de St-Domingue & les crimes du général Laveaux. Veuillez en prendre connoissance & vous convaincre de cette vérité, que si le directoire n'envoie promptement des forces imposantes, la colonie est perdue à jamais. La guerre civile est générale; les européens sont par-tout égorgés; les cantons du Port-de-Paix sont totalement incendiés & il n'y existe pas un blanc, si ce n'est dans la ville. Nous sommes à la merci des noirs, que Laveaux a tous démoralisés. Nous n'avons plus de marine, car une seule frégate nous reste; & au moment où vous recevrez ma lettre nous aurons peut-être tous été égorgés. Voilà cependant l'ouvrage de ce Laveaux tant préconisé: il ne se donne pas ici un coup de poignard qu'il ne l'ait dirigé; aussi tous les révoltés orient-ils continuellement *vive Laveaux!*

La nouvelle députation de cette colonie vous donnera de plus grands renseignements. Pétiinaud, l'ami de Soullignac, vous fera connoître les bons & les mauvais.

Salut & amitié. *Signé, VERGNAUD.*

*Copie de la lettre écrite par Vergnaud, commissaire du directoire exécutif près le tribunal du département du Nord, de Saint-Domingue, à un de ses amis à Paris.*

Au Cap-Français, le 27 vendémiaire, l'an 5<sup>e</sup>.

Vous êtes plus sage que moi, citoyen, vous n'avez pas voulu venir à Saint-Domingue, & vous avez bien fait. Nous sommes ici sous le fer des assassins: notre existence est un problème. Laveaux, leur chef, va remplacer Robespierre, & si vous n'y prenez garde, il fera plus de mal que lui: il quitte la colonie parce qu'il n'y a plus de mal à faire.

Voyez le citoyen Larévellière-Lépaux, il vous communiquera une longue lettre que je lui écris, & soyez bien persuadé que si le directoire ne prend les mesures que je propose, la colonie est perdue pour la république; & c'est peut-être pour la dernière fois que je me dis autant à vous qu'à Vergnaud, &c.

*Aux Rédacteurs des Nouvelles Politiques.*

Citoyens, vous avez publié, il y a quelques tems, & accueilli avec raison les projets d'abonnemens philanthropiques qui vous furent adressés, ainsi que les souscriptions multipliées qu'ils firent naître. Comme le mode de distribution de leurs produits paroissoit seul embarrasser alors, & semble même en avoir arrêté jusqu'à cette heure le cours salutaire, je vous propose, pour lever tout obstacle, un moyen d'autant plus sûr, qu'il est appuyé de l'expérience qui ne trompe jamais. Personne ne peut douter des services rendus à l'humanité indigente par les commissions de bienfaisance de cette commune. Le désintéressement des citoyens probes qui les composent, & leur constante sollicitude pour le soulagement des malheureux, doivent à juste titre leur concilier l'estime & la confiance publique. D'après cela, toute association nouvelle deviendrait inutile, & les secours particuliers ne peuvent être versés plus utilement que dans leurs mains: mais si les abonnés veulent devenir les propres dispensateurs de leurs bienfaits, ils trouveront alors dans les bénédictions du pauvre, le plaisir toujours nouveau de servir l'humanité, comme il en est la plus douce récompense.

Salut & fraternité,

MAIGROT, médecin des pauvres des divisions Poissonnarière, du Nord & de Bondi, votre abonné.

M. Malouet, membre très-distingué de l'assemblée constituante, vient de publier à Londres & on a réimprimé à Paris un *Examen de cette question: Quel sera pour les colonies de l'Amérique le résultat de la révolution française, de la guerre qui en est la suite, et de la paix qui doit la terminer?* Chez les marchands de nouveautés. Prix, 15 s. pour Paris.

Cette brochure, de quarante pages, est un résumé très-court d'une méditation qui paroît avoir été longue, fruit de l'exil, d'une ancienne expérience & d'une sincère philanthropie. On y voit l'horreur des forfaits & non l'humour des pertes personnelles. M. Malouet a possédé; il a administré la possession commune; personne ne lui conteste un excellent esprit & le talent de rendre des idées. Qui peut douter qu'il n'ait le droit d'être entendu sur les colonies? Cependant après avoir lu, nous dirons que l'auteur, surchargé de ses idées, s'est plus occupé de les répandre que de les exposer & de les réduire. Ce n'est pas assez d'avoir le fil qui doit guider dans une question; il faut le mettre dans la main du lecteur, & avoir soin qu'il ne puisse le perdre.

Il ne croit pas « pouvoir expliquer autrement que par le délire révolutionnaire, la conduite des législateurs français & de leurs délégués dans les colonies; sans quoi on y verroit un plan motivé & mûrement réfléchi pour accélérer & couvrir la ruine de tous les établissemens européens en Amérique ».

(Il faut remarquer ce mot *tous*; c'est un germe qu'il développe plus bas.)

« Dans la première assemblée, le plus grand nombre des députés n'avoit aucune connoissance du régime colonial, de ses motifs, de ses rapports avec la culture locale & le commerce de la métropole; & cependant on s'empare de toutes ces questions, & avant de s'éclairer on prononce. Il étoit possible d'améliorer le régime; on le proscrit, &c. »

Il résulte des observations de M. Malouet qu'il y avoit un régime colonial, imparfait & rigoureux, susceptible cependant d'une grande amélioration, mais tellement inhérent à leur localité qu'il ne pouvoit, sans un extrême danger, être abandonné tout-à-coup. L'ignorance des motionnaires, entraînant les législateurs, a causé une ruine qui menace de devenir générale pour tous les établissemens européens.

Il développe jusqu'à la démonstration la thèse que nous venons d'établir, & finit par arriver à cette question: *Quel sera le résultat?* Le résultat apparent sera la paix entre les puissances; mais le résultat réel sera la ruine de tout établissement colonial, si la France & chacune des autres métropoles ne laisse à ses colonies le régime particulier & local qui leur est propre, en exerçant d'ailleurs sur elles les droits qui appartiennent à la souveraineté & à la protection.

« Les loix rurales, celles relatives au sol & au climat, sont hors de la juridiction & des intérêts des métropoles, comme la médecine des pays froids ne peut être celle des pays chauds. Il y a donc un terme où le droit public de l'Europe cesse d'être positif, & devient négatif pour les colonies ».

L'auteur veut donc « qu'une des conditions de la paix générale soit cette déclaration précise & à jamais inviolable: *Les colonies de l'Amérique, soumises à l'autorité protectrice des différentes métropoles, auront à leur charge la disposition effective et la responsabilité morale de leurs moyens propres et intérieurs de conservation* ».

Un de ces moyens est-il la servitude des nègres? Il nous paroît que l'auteur (page 22) résout cette question d'une manière satisfaisante, en conciliant l'humanité & la politique.

Il faut lire (page 36) le développement de cette idée remarquable « de la part du gouvernement français. La guerre qu'il soutient dans les colonies est exactement *suicide*. Il sera plus difficile de lui accorder, que de la part du gouvernement anglais, *quelles qu'elles soient ses vues ultérieures*, que cette guerre soit encore *conservatrice* ».

L'auteur termine par cette épilogue:

« Si cet écrit parvient en France, j'espère que les bons citoyens y reconnoîtront un Français, que les injustices de son pays n'ont pas détaché des vrais intérêts publics, qui prévoit nos malheurs, s'efforce, selon ses faibles moyens, d'en arrêter le cours, & a toujours séparé dans son cœur la nation française de tous les crimes commis en son nom ». Nous croyons que M. Malouet a droit de tenir ce langage; mais tant d'autres le tiennent!

*Tous à leur dire étoient de petits saints, quand tous les animaux eurent la peste, & qu'il fallut chacun dire sa coulpe.*

CORPS LEGISLATIF.  
CONSEIL DES ANCIENS.  
Présidence du citoyen LICERET.

Séance du 29 pluviôse.

Sur le rapport de Thibault, le conseil approuve la résolution du 25 nivôse, qui accorde une indemnité de 6000 livres à la citoyenne Corbin, pour avoir favorisé l'arrestation des voleurs du garde-meuble national, & le recouvrement des diamans qui avoient été volés à cette époque.

Paradis, organe d'une commission, fait un rapport sur la résolution du 18 pluviôse, qui règle le mode d'exécution de la loi du 16 vendémiaire dernier, relative aux créances & dettes des hospices civils. Il donne des éloges à ceux des administrateurs des hospices civils qui surent préserver ces établissemens de la dévastation à laquelle la loi du 23 messidor, au II<sup>e</sup>, sembloit les avoir condamnés; qui tirèrent de leur bourse les fonds nécessaires pour secourir les malheureux en proie à la douleur & aux maladies.

Le rapporteur examine ensuite les divers articles de la résolution, les trouve tous extrêmement justes & propose l'approbation.

Le conseil approuve la résolution.

CONSEIL DES CINQ-CENTS.

Présidence du citoyen RIOU.

Séance du 30 pluviôse.

Le conseil met 294 mille francs à la disposition du ministre de l'intérieur, pour le paiement, pendant l'an 5, des commissaires du directoire exécutif près les administrations centrales & municipales.

Camus présente un projet sur les réformes à faire dans les écoles de-santé. Le conseil en ordonne l'impression.

Les citoyens Proger, Fouterie, Escot & Boudin, membres du conseil, écrivent qu'ils donnent leur démission.

Boissy a la parole; il dit que lors de l'incendie qui a éclaté chez un chandelier, près de Saint-Roch, un grand nombre de citoyens ont donné des preuves de zèle & de courage que le directoire s'empressera de reconnoître; mais les grenadiers du corps législatif se sont aussi distingués; l'un d'eux, nommé Petit, a sauvé plusieurs personnes au péril de sa vie.

Boissy demande que les inspecteurs du conseil prennent tous les renseignemens nécessaires pour faire un rapport d'après lequel le conseil pourra déclarer que ces braves militaires ont honorablement rempli leur devoir.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

On a pu remarquer l'empressement avec lequel le conseil a saisi cette occasion de témoigner d'avance sa satisfaction aux grenadiers de sa garde qui, dans l'occasion dont Boissy a parlé, ont si bien mérité de leurs concitoyens & de l'humanité.

Dubrael a fait un rapport & présenté un projet de résolution sur les prêtres. Nous ferons connoître le rapport, que l'orateur a débité d'une voix si basse & avec tant de rapidité, qu'on n'a pu en rien entendre: aussi

lui crioit-on sans cesse: plus lentement & plus haut. Le projet se réduit en substance, à faire mettre en liberté les prêtres réclames seulement pour avoir refusé la constitution civile du clergé, & à faire réclure ceux qui à compter du jour de la publication de la loi, exerceroient les fonctions du culte sans avoir fait acte de soumission aux loix de la république, sans que leurs biens pourtaient être sequestrés.

On demande l'impression.

La division, crie-t-on.

Est-ce que vous ne voulez pas imprimer un discours que vous n'avez pas entendu?

Hardy interrompt. Fierret le rappelle au respect qu'on doit à la liberté des opinions. Hardy dit que la division est de droit.

Les propositions pour l'impression du discours & du projet sont mises séparément aux voix, après quelques débats plus vifs qu'intéressans. Ils seront imprimées l'une & l'autre.

Colombelle fait arrêter que les pièces fournies par le directoire seront mises à la disposition de tous les représentans, pour pouvoir être consultées par eux d'ici à la discussion.

CONSEIL DES ANCIENS.

Séance du 30 pluviôse.

Sur le rapport de Delacoste, le conseil approuve une résolution du 30 frimaire, portant que les sommes versées dans les caisses des receveurs des consignations seront restituées en même espèce qu'elles ont été reçues.

Sur le rapport de Richoux, le conseil approuve une résolution du 24 pluviôse, concernant l'admission des ordonnances délivrées aux fournisseurs.

Marragon fait un rapport sur la résolution relative au droit de passe.

La commission a admis le principe qui a dicté cette résolution, la nécessité de pourvoir à l'entretien des routes; mais elle n'a pas cru que le projet de loi pût être adopté, parce qu'entr'autres vices, il fixe des droits insuffisans, déterminés d'après des erreurs de calculs sur les nouvelles mesures, & auroit des exemptions onéreuses.

Le conseil ordonne l'impression du rapport & l'ajournement.

*Primerose*, roman. A Paris, de l'imprimerie de Didot l'aîné, rue Pavée, quai des Augustins.

On lit avec intérêt ce roman de chevalerie, qui, joint au mérite de plusieurs fictions agréables, un style plein de grace & de délicatesse. L'intérêt porte sur une suite de surprises calculées avec beaucoup d'art, & sur des caractères ingénieusement développés. L'héroïne est comme une autre Psyché, livrée à mille épreuves cruelles qui lui sont constamment adoncées par les soins d'un hermite, personnage fort mystérieux, & qui se découvre être le père de l'amant de Primerose. Il regne beaucoup de fraîcheur dans tous les tableaux que renferme ce joli conte, si l'on en excepte pourtant une scène de viol, qui fait éprouver un sentiment pénible. C'est un amant qui abuse de la plus cruelle surprise pour faire un outrage à celle qu'il aime; ce qui est extrêmement contraire aux loix de la chevalerie. Tout le reste du roman en rappelle les plus aimables usages, & retrace souvent la grâce que M. de Tressan a répandue dans ce genre de productions.